



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Jessika Daigle qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement 07-26 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

Donné à Laurier-Station,
ce 4 mai 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Laurier-Station, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 mai 2026.

Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier adjoint